

Règlement intérieur du Troc Musical

- organisé par le Club Guitare et Loisirs
 - de LANNILIS
- **le dimanche 21 Septembre 2025**

- Les exposants seront accueillis à partir de 8h00 (ouverture des portes au public à 10h) et seront invités à débarrasser leurs emplacements à partir de 16h00, heure de fermeture au public, et devront les libérer pour 16h30.

L'exposant s'engage à rester jusqu'à 16h00.

- Cette manifestation est réservée exclusivement aux particuliers. Aucun professionnel ne sera accepté sur le site du vide grenier. Seuls les articles ayant trait à la musique pourront être mis en vente.

- L'exposant s'engage à présenter sa pièce d'identité en cas de contrôle le jour de l'évènement.

- L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de ce vide greniers.

- L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'au moment du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué.

- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées. Celles-ci appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité : il lui incombe de pourvoir à leur assurance.

- Des tables sont fournies aux exposants qui en ont fait la réservation. Les tables mesurent 1m60.

- Les propriétaires de matériel qui auront fait le choix de l'option dépôt-vente devront venir récupérer leurs invendus à 16h. En cas de non-récupération le matériel restera propriété du Club et pourra être utilisé par l'association. En cas de dégradation accidentelle, l'association ne pourra pas être tenue responsable.

Chaque article sera enregistré et identifié via une étiquette.

Le Club Guitare et Loisirs conservera 15% du montant de la vente des articles en dépôt-vente.

- Il est demandé aux exposants de respecter le lieu dans lequel ils seront accueillis.

L'emplacement devra rester propre et entièrement libéré à votre départ. Des poubelles seront à votre disposition sur le site.

- L'association se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

Signature :

Règlement intérieur du Troc Musical

- organisé par le Club Guitare et Loisirs
 - de LANNILIS
- **le dimanche 21 Septembre 2025**

- Les exposants seront accueillis à partir de 8h00 (ouverture des portes au public à 10h) et seront invités à débarrasser leurs emplacements à partir de 16h00, heure de fermeture au public, et devront les libérer pour 16h30.

L'exposant s'engage à rester jusqu'à 16h00.

- Cette manifestation est réservée exclusivement aux particuliers. Aucun professionnel ne sera accepté sur le site du vide grenier. Seuls les articles ayant trait à la musique pourront être mis en vente.

- L'exposant s'engage à présenter sa pièce d'identité en cas de contrôle le jour de l'évènement.

- L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de ce vide greniers.

- L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'au moment du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué.

- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées. Celles-ci appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité : il lui incombe de pourvoir à leur assurance.

- Des tables sont fournies aux exposants qui en ont fait la réservation. Les tables mesurent 1m60.

- Les propriétaires de matériel qui auront fait le choix de l'option dépôt-vente devront venir récupérer leurs invendus à 16h. En cas de non-récupération le matériel restera propriété du Club et pourra être utilisé par l'association. En cas de dégradation accidentelle, l'association ne pourra pas être tenue responsable.

Chaque article sera enregistré et identifié via une étiquette.

Le Club Guitare et Loisirs conservera 15% du montant de la vente des articles en dépôt-vente.

- Il est demandé aux exposants de respecter le lieu dans lequel ils seront accueillis.

L'emplacement devra rester propre et entièrement libéré à votre départ. Des poubelles seront à votre disposition sur le site.

L'association se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

Signature :